

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 18/09/2025
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 18/09/2025
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 18/09/2025
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20250915-2025SEPT15_320-DESS



DEPARTEMENT
DU GERS

ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

6

Séance Publique ordinaire du **15 septembre 2025**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze septembre à 19H, le Conseil Municipal de LECTOURE, légalement convoqué le 5 septembre 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mmes Sylvie ACHÉ, Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, M. Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Pascal ANDRADA
M. Ghislain de FLAUJAC
M. Loïc DÉSANGLES
M. André GALOIX

Ont donné procuration :

M. Pascal ANDRADA à M. Marc DUGROS
M. André GALOIX à M. Xavier BALLENGHIEN

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : Mme Émilie SARRAN

Objet : Budget Communal – Proposition de Décision Modificative n°1

RAPPORTEUR : Valérie MANISSOL, Adjointe au Maire chargée des affaires générales, des finances et des ressources humaines,

Les contextes juridique, économique, social ou climatique, difficiles à appréhender dans leurs conséquences financières, peuvent obliger le conseil municipal à voter des dépenses nouvelles et les recettes correspondantes qui sont dégagées, soit par des augmentations de crédits après notifications, soit par des suppressions de crédits antérieurement votées.

Une décision modificative permet d'effectuer des transferts de crédits qui s'équilibrent les inscriptions de dépenses supplémentaires, financées par

Ainsi, le projet de décision modificative n°1, soumis à l'appréciation de l'assemblée concerne :

En dépenses de fonctionnement : 161 004 €

- 011 – « Charges à caractères général » : - 5 985 €

Il s'agit de constater :

- des ajustements de crédits en plus ou en moins en fonction des consommations à ce stade sur plusieurs lignes, en particulier sur les fluides pour lesquels des provisions prudentielles avaient été inscrites, (- 22 985 €)
- une augmentation pour l'entretien de véhicules, le parc étant vieillissant (+10 000 €)
- le changement de gestion et de compte pour les bons d'achats Noel pour les agents (- 23 000€)
- différents ajustements et ré imputation entre chapitres (30 000 K€)

- 012 – « Charges de personnel » : - 95 000 €

Les crédits sur ce chapitre peuvent être diminués compte tenu des réalisations à ce jour et ré imputation entre chapitres.

- 65 autres charges gestion courante : 141 989 €

Sur ce chapitre, il est proposé à l'assemblée d'inscrire les sommes nécessaires à la réhabilitation de nouvelles voiries mises à disposition du SIVOM (cf. rapport particulier) pour 102 800 €.

Le solde est principalement constitué de 20 000 € à reverser au CCAS (complément de subvention en Recettes et Dépenses) et le changement de gestion et de compte pour les bons d'achats Noel pour les agents.

- 68 Dotations Provisions : 120 000 €

Il s'agit de constater une partie du contentieux avec la Société des Thermes VALVITAL.

En recettes de fonctionnement : 415 652 €

Il s'agit d'ajuster les inscriptions budgétaires :

. suite à la réception des diverses notifications de l'Etat en particulier les diverses composantes de DGF (+ 50 000 € sur la dotation Bourg centre, + 95 000 € sur la dotation de péréquation et réintégration du dispositif de dotation cible + 200 000 €).

. compte tenu des nouveaux montants prévisionnels estimés pour les recettes du Casino (+ 40 000 €) et du CCAS (+ 20 000 €) aux chapitres 73 et 74.

En dépenses d'investissement : 270 150 €

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le 18/09/2025

ID : 032-213202088-20250915-2025SEPT15_320-DE



Ce montant correspond :

- **Chapitre 20** (- 4 000 €) :

Il est constaté un réajustement du cout de l'étude sanitaire cathédrale

- **Chapitre 21** (274 150 €) :

Ces crédits correspondent :

. à l'inscription de nouvelles opérations

- pour la réalisation de toilettes publiques place Descamps (+ 50 000 €)

- pour la restauration de l'autel de la cathédrale (+ 20 400 € cf. rapport particulier)

. au réajustement du coût de la réhabilitation de la baie n°15 (+ 130 000 € cf. rapport particulier)

. au réajustement des crédits de paiements relatif à l'autorisation de programme pour la mise en place de la vidéosurveillance (+ 55 000 €, cf. rapport particulier)

. à divers ajustements travaux urgents (18 750 €) en particulier la sonde du forage des thermes

En Recettes d'investissement : 15 502 €

Il s'agit :

- **Chapitre 10** (- 12 000 €) :

. d'ajustements sur le FCTVA et la taxe d'aménagement

- **Chapitre 13** (+ 27 502 €) :

. de divers ajustements suite à des soldes de subventions ainsi que de nouvelles inscriptions

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative n°1, telle qu'elle est détaillée dans la présente délibération, et dont la maquette règlementaire y est annexée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Secrétaire de séance,
Émilie SARRAN



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 18 SEP. 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 18 SEP. 2025